

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 15 FEVRIER 1797.

*De Constantinople, le 30 Décembre.*

La nouvelle de la mort de l'Impératrice de Russie a fait ici une grande sensation. Il paroît très vraisemblable que la Porte suspendra toutes les négociations qui pouvoient être déjà entamées, surtout avec l'ambassadeur de France, jusqu'à ce qu'elle soit instruite du système politique que le nouvel Empereur de Russie a adopté.

*Suite de Paris, du 5 Février.*

D'après les différentes pièces saisies sur les commissaires de Louis XVIII, il paroît résulter que leurs projets étoient purement éventuels, que leur principal objet dans ce moment étoit d'augmenter le nombre de leurs partisans, et que bien loin de vouloir faire cause commune avec les jacobins, ils se proposoient de profiter du premier bouleversement que ceux-ci tenteroient d'opérer, pour les anéantir, et favoriser ainsi le retour du gouvernement monarchique, en tirant parti de la disposition où ce nouvel essai du terrorisme jetteroit les esprits. On peut aussi juger par ces pièces, et surtout par le plan de conjuration, combien la vérité a été altérée dans les rapports de Ramel et de Malo; bien loin de vouloir employer les voies sanguinaires, on y parle de moyens doux, et surtout d'être avare! du sang français. C'est aussi par ces seuls moyens qu'un gouvernement paternel doit chercher à se rétablir, et si jamais il existe réellement ce qu'on appelle ici une *conspiration royaliste*, à coup sûr elle portera ce caractère. Quoiqu'il en soit de la cause qui vient de motiver l'arrestation de différentes personnes, il est certain qu'il y avoit encore une distance immense entre leurs démarches et la réalisation de leur projet; cette vérité a été sentie dans le corps législatif même,

comme on le verra par la suite de la séance du 4.

Un des journaux de l'opposition prétend que les prévenus ont été la dupe de quelques faux royalistes, qui ont profité de leur simplicité pour les engager dans les démarches qu'ils ont faites, afin de faire découvrir la conspiration précisément à la veille des assemblées primaires. Le but de cette petite ruse est trop manifeste pour qu'il soit besoin de l'expliquer.

Suivant la *Gazette nationale*, Dunan qui s'est fait passer pour épicier, est le personnage le plus important de la conjuration. Les autres accusés le qualifient de *Monseigneur* (dit cette feuille) c'est chez lui qu'on a trouvé l'argent, c'est lui que l'on a tenté de délivrer etc.

On crie dans les rues: la justification de Barras sur l'attentat commis au Luxembourg. On vend aussi une prétendue comédie intitulée: *Les français à Rome*. C'est une bêtise.

On assure qu'on a envoyé un courier à Vienne, pour demander la paix. Cette démarche seroit plus belle que la victoire, mais je n'y crois point. La victoire fut toujours insolente & point du tout pacifique. Nous avons commencé par faire la guerre pour défendre notre territoire; nous avons pris les Pays Bas; nous nous sommes battus pour les conserver; nous avons été jusqu'au Rhin, nous y restons noyés dans des flots de sang; nous avons passé les Alpes; nous avons continué la guerre, pour maintenir nos conquêtes; nous sommes en Italie; nous continuons la guerre, pour y maintenir notre domination. Si nous prenons Mantoue, on fera encore la guerre pour garder cette place; chaque pas que nous faisons sur le territoire ennemi, est un nouveau prétexte de combat, & chaque goutte de sang versé sur le champ de bataille, devient une raison pour en verser encore: la France entière va se déborder par la guerre dans les différentes contrées de l'Europe, & nous reconnoîtrons un jour sur des monceaux de cadavres, que nous n'avons sacrifié nos armées & nos flottes, que pour donner à Poullet & à Louvet un sujet de comparer Buonaparte à Alexandre! (*Quotidienne*.)

*Fin de la séance du 4.* — Après la lecture des pièces, Tallien et Siméon qui y sont nommés, montent successivement à la tribune, et

protestent que jamais ils n'ont connu les conspirateurs ni eu aucune relation avec eux; ils opposent à ces inculpations la conduite qu'ils ont tenue, les principes qu'ils ont constamment professés.

Chazal obtient la parole pour une motion d'ordre. „Il n'est donc plus possible de le nier, dit-il, il y a en France des royalistes, ils conspirent sous couleur anarchique. Cette vérité mise au grand jour, ne sera perdue ni pour le gouvernement, ni pour nous, ni pour une partie des habitans de cette grande commune, trop faciles à égarer, ni pour la nation entière. Ils ne seront donc plus traités de visionnaires ceux qui, dans la conspiration de Baboeuf, apercevoient derrière ce forcené démagogue le royalisme incitateur. En Germinal, j'étois membre du comité de sûreté générale; Barthélemy, ambassadeur en Suisse, nous écrivoit: On a fait partir d'ici mille louis; croyez qu'il y aura quelque mouvement. Il y en eut en effet, et ce furent les royalistes qui l'excitèrent; car le peuple n'a point de banquiers en Suisse. Mais pourquoi les royalistes conspiraient-ils sous couleur anarchique? parceque s'ils sont vainqueurs, alors ils se montreront, et que si l'entreprise échoue, ils auront eu des victimes, et par suite autant d'ennemis de moins. Oh! combien une tentative de ce genre aux approches des élections, les eût servis, même en échouant! C'en étoit fait; ils envahissoient le gouvernement, le corps législatif, les tribunaux, toutes les magistratures; ils poignardoient la république. O! vous, instrumens aveugles, qu'on traîne sous les bannières de la constitution de 93, ouvrez les yeux, vous allez à la mort. Vos cadavres vendus pour un écu et pour un verre d'eau-de-vie, seront les degrés du trône de Louis XVIII. Et toi! gouvernement, tu tiens trois des agens principaux du royalisme; poursuis, empare toi sur-tout de leurs caisses militaires, puisqu'elles sont dans ce Paris, où rien ne se fait sans argent.... Gouvernement, dans tous les complots, remonte toujours au royalisme, et que la police ne détourne point ses regards des salons dorés. Gouvernement, entoure-toi de tes vrais amis; conçois-tu une république sans républicains? Et nous qu'on devoit égorger sans distinction, à des intervalles différens, réunissons-nous contre l'ennemi bien connu; réunissons-nous; Malmesbury reviendra de Londres; Clarke sera rappelé à Vienne, et nous aurons la paix le jour où nous ne formerons qu'un faisceau indissoluble. Je demande la formation d'une commission pour examiner le message du directoire et les pièces qui y sont jointes. —

Cette proposition est aussitôt mise aux voix et adoptée.

Lamarque demande que vu l'importance des pièces, on leur donne la publicité la plus étendue; et qu'afin que l'opinion publique ne se repose que sur des faits et non sur des préventions, elles soient toutes imprimées et envoyées aux départemens, ainsi qu'aux armées.

Henri Larivière: Les pièces les plus essentielles, celles sans lesquelles la conspiration ne seroit peut-être qu'un jeu, sont les rapports faits au ministre de la police... (Bruit, interruption). Je demande s'il est dans l'intention du conseil de faire imprimer des pièces qui tendent à environner de soupçons les rapports de ceux qui ont découvert la conspiration? (Plusieurs voix: Oui, oui.— D'autres membres: Non, non). Il ne s'agit pas, reprend Larivière, il ne s'agit pas ici d'un complot unique, mais d'un complot ramifié. Je proclamerai avec confiance, dans toute la république, que cette royauté si redoutable, si redoutée, est sans force et sans moyens.

La plus vive agitation éclate; les cris à bas de la tribune se font entendre et se répètent au milieu du trouble; une foule de membres se lèvent avec précipitation de leurs places; le bruit s'accroît, se prolonge, il est au comble; le président le couvre; les huissiers pressent les membres de se mettre en place; tous les députés se découvrent; et le président prenant la parole: Cette séance, dit-il, avoit présenté des choses bien consolantes pour la patrie; vous avez vu que tous les discours qui ont été prononcés ne respirent que l'union et la concorde; et je suis bien affligé que l'orateur qui est à la tribune, ait semblé détruire ces heureuses impressions.....

Ces dernières paroles font renaître l'agitation et le trouble; Pastoret, Jourdan, Dumolard, s'élançant à la tribune, ils réclament la parole; de violentes oppositions s'élèvent; le bruit redouble et se prolonge. — *Le président*: On a certainement mal interprété quelques-unes de mes expressions. J'ai dit que je m'affligeois de voir que l'orateur..... — (*Une foule de voix*: C'est cela, vous n'en avez pas le droit.) — *Camus*: Je demande la parole pour une motion d'ordre. — *Plusieurs voix*: L'ordre du jour. — *D'autres membres*: La parole à Camus. — Après quelques débats, elle lui est accordée. J'ai demandé, dit-il, la parole pour une motion d'ordre, et c'est l'ordre que je veux en effet rétablir. Après la découverte d'une conspiration qui tendoit à détruire la république, quels doivent être vos premiers soins, si ce n'est de vous occuper des intérêts de la patrie? Ce qui appelle surtout votre sollicitude, ce sont les finances; voilà ce

que vous devez sans cesse avoir en vue; animé de ces grands intérêts, je demande l'ordre du jour sur le tout.

Appuyé, s'écrie à l'instant l'assemblée entière, en se levant par un mouvement unanime; et l'ordre du jour mis aux voix est prononcé.

*Extrait des Nouvelles de Paris, des 6 & 7 Février.*

M. Pinckney, ministre des Etats-Unis, a quitté Paris le 5 de ce mois.

Le citoyen Poncelin, accompagné du juge de paix de la section du Luxembourg et de plusieurs autres personnes, a parcouru tous les appartemens du citoyen Barras; de la cave au grenier, tout a été visité; nulle part le citoyen Poncelin n'a reconnu la chambre où il dit avoir été enfermé, et il est sorti du Luxembourg, en avouant sa conviction à tous ceux qui l'avoient assisté dans ses recherches. Ajoutez à cela, que le citoyen Poncelin a dit, en rapportant le fait qui lui est arrivé, avoir été servi en vaisselle plate, et il est constant qu'il n'y en a point chez le citoyen Barras.

Parmi les pièces envoyées aux conseils par le directoire, se trouve la proclamation suivante:

*Louis XVIII. à tous les françois.*

„La providence a permis pour l'instruction des Rois & pour la punition des peuples, que le royaume de France fût bouleversé par une poignée de factieux, qui se sont souillés de tous les crimes.

„Le clergé, la noblesse, les gens les plus distingués & les plus probes, ont été persécutés, expatriés ou massacrés. Notre auguste frere & une partie de sa famille, ont été victimes de cette affreuse tyrannie. Cette même providence a daigné enfin jeter un regard de miséricorde sur ce royaume qui avoit prospéré avec tant d'éclat pendant quatorze cents ans, & depuis huit siècles entre les mains de mes ayeux.

„Francois, vos cœurs se sont ouverts, ils se sont attendris; ils sont revenus aux sentimens d'amour pour leur Roi, qui les ont toujours distingués parmi les autres nations; ils ont reconnu nos droits sacrés à les gouverner; ils nous ont reconnu, par la persuasion que nous ne laissons jamais flétrir la couronne sur notre front.

„Qui nous prenons le Très-Haut à témoin que nous oublierons les fautes de nos sujets égarés par des séditions. Nous imiterons l'exemple généreux de nos ancêtres qui ont pardonné à des sujets rebelles. Loin de signaler notre avènement au trône par l'appareil terrible de la vengeance, je me montrerai comme un père tendre qui pardonne à des enfans égarés.

„Nous pardonnerons avec autant de plaisir que nos tyrans en auroient à immoler.

„La justice de Dieu ne ressemble pas à celle des hommes: seul il peut lire dans les cœurs, & punir leur endurcissement.

*Signé, Louis.*

*Extrait d'une lettre du général Buonaparte au citoyen Carnot. — Verone le 9 Pluviôse (17 Janv.)*

„... j'ai vu avec pitié tout ce que l'on debite sur mon compte; l'on me fait parler, chacun suivant sa pas-

sion. Je crois que vous me connoissez trop pour imaginer que je puisse être influencé par qui que ce soit: j'ai toujours eu à me louer des marques d'amitié que vous avez données à moi & aux miens, & je vous en conserverai toujours une vraie reconnaissance. Il est des hommes pour qui la haine est un besoin, & qui ne pouvant pas bouleverser la République, s'en consolent en semant la dissention & la discorde partout où ils peuvent arriver. Quant à moi, quelque chose qu'ils disent, ils ne m'atteignent plus. L'estime d'un petit nombre de personnes comme vous, celle de mes camarades, quelquefois aussi l'opinion de la postérité, & par-dessus tout, le sentiment de ma conscience, & la prospérité de ma patrie m'intéressent uniquement.

Deux divisions de l'armée sont aujourd'hui à Bassano. L'ennemi, à ce qu'on m'assure, évacue Trente. Mantoue est toujours strictement bloqué.

Vous verrez, par la lettre que j'écris au Directoire, que nous venons encore de faire onze cents prisonniers aux deux combats de Cerpinedolo & d'Avio.

Il est très certain qu'en vertu d'un arrêté du directoire, les accusés prévenus d'embauchage vont être traduits devant le conseil de guerre de la 17<sup>ème</sup> division militaire séant à Paris. Il y eut, dans la séance des 500 du 5, une vive discussion au sujet de cet arrêté. Pastoret et quelques autres soutinrent que les prévenus ne pouvoient être arrachés à leurs juges naturels; mais peu de membres furent de leur avis.

Hier, dans le même conseil, il a été fait une nouvelle dénonciation contre les abus de la liberté de la presse, et sur la motion de Talot, il a été résolu que la discussion sur le projet de loi contre la calomnie s'ouvrira le lendemain. Comme on en étoit sur le chapitre des journalistes, Lecointe a dénoncé Barnuel Bauvert, qui s'est permis quelques diatribes contre Buonaparte. Tallien qui commence à reparaitre sur la scène, a monté alors à la tribune; il a demandé que le conseil fixât son attention non seulement sur les journaux, mais sur la situation actuelle de la république, qui lui paroît très critique, et qu'en conséquence le directoire fût requis de donner des prompts renseignemens à ce sujet. Sa proposition a été adoptée. (*Nous reviendrons sur ces séances.*)

*De Bruxelles, le 5 Février.*

Il s'est établi une lutte formelle entre le commandant françois de cette ville, le général Salm, et nos autorités constituées, au sujet des premiers troubles qui ont eu lieu au spectacle. L'on vient de publier les différentes pièces qui ont été échangées de part et d'autre à cette occasion; il y règne beaucoup d'aigreur et de fiel. On voit dans l'une que ce fut par l'ordre formel du général Salm que le *Supper des Jacobins* fut joué, malgré l'arrêté de la municipalité. L'administration centrale ayant pris fait et cause pour cette dernière, écrivit à ce général un

lettre très forte, dans laquelle, elle annonçoit qu'elle alloit dénoncer la conduite arbitraire au directoire. Salm fit cette réponse laconique : *J'ai reçu hier votre lettre au souper des anciens Jacobins, qui déplaît sans doute aux modernes. Si vous désirez voir cette pièce, elle se joue encore aujourd'hui, & je finirai par vous dire que, lorsque l'autorité civile se conduit mal, il faut que l'autorité militaire la remplace. Joignez, citoyens, cette pièce à votre dénonciation, que l'on saura sans doute apprécier.*

On trouvera au moins de la singularité (surtout en réfléchissant à l'objet) dans cette opposition entre un général républicain et les administrateurs d'un pays jadis soumis au pouvoir monarchique. Elle prouve d'un côté l'immoralité de ceux qui ont été choisis pour remplir ces fonctions; et de l'autre, qu'il n'y a guères que des jacobins ou des Royalistes dans la Belgique. Il n'est pas étonnant que le petit nombre des premiers balance quelquefois l'influence des autres; l'on fait que le crime a plus de ressources que la vertu. Une dénonciation faite à l'occasion des scènes dont nous avons parlé, offre aussi la preuve que les terroristes Belges forment un parti bien caractérisé. On y rapporte que l'un d'eux a dit, *que si lui & ses deux cents amis qui se trouvoient à Bruxelles, n'étoient pas assez forts pour dominer au spectacle, il écrivoit à Louvain, à Wilvoorden pour faire venir du secours &c.*

*D'Aix-la-Chapelle, le 4 Février.*

Il a été dit (dans notre N<sup>o</sup>. 30) que la querelle entre les administrateurs françois des pays conquis d'entre Meuse et Rhin, et la chambre d'Emmerich, avoit été terminée par un arrêté du directoire portant, qu'il ne pourra être perçu soit de la province, soit du clergé des duchés de Gueldres et Clèves, que les impositions établies par S. M. Prussienne avant la guerre. Voici la lettre que le ministre des finances Ramel a écrite à ce sujet au citoyen Poissant, commissaire du directoire exécutif à Aix-la-Chapelle. Elle mérite d'être connue sous plus d'un rapport.

J'ai reçu, citoyen commissaire, les différentes lettres que vous m'avez adressées, pour me transmettre l'état des biens possédés par le clergé dans les pays de Clèves, Gueldres & Meurs, & celui des revenus que le Roi de Prusse y percevoit tant comme propriétaire que comme souverain.

J'ai porté toute votre correspondance au directoire; il y a été reconnu que le Roi de Prusse avoit été d'un côté induit dans une erreur que la bonne intelligence qui règne entre les deux puissances dissipera bientôt, & que la cour judiciaire & domaniale de Wesel avoit manifesté des dispositions qui étoient sans doute loin des intentions du prince, au nom duquel elle parloit. La république occupe tout le territoire sur la rive gauche du Rhin; son autorité est la seule qui ait le droit d'y commander, mais la république veut par dessus tout que son gouvernement, conforme aux principes de la justice, soit chéri même par ceux que les circonstances peuvent mener à croire qu'il suffit de le respecter. Vos observations sur l'objet que j'ai soumis au directoire portent sur deux points principaux; les biens du clergé & l'administration des forêts dont le Roi de Prusse percevoit le produit avant l'occupation de la république.

Le directoire a pensé que le sort du clergé (autre que de la ci-devant Belgique) n'étant pas encore réglé, la nécessité d'assurer la subsistance des individus qui y étoient attachés, exigeoit que les biens leur fussent provisoirement remis, à la charge d'en percevoir les fruits comme remplacement, qui pourra leur être accordé. A l'égard des bois, l'intention du directoire est qu'il ne soit fait aucune coupe extraordinaire, pas même sur le cas de réserve, & que votre administration assure les produits annuels; ceci me mène à l'article des contributions. J'ai saisi le point de la difficulté que vous avez présenté sur la cotisation des biens du clergé. Elle sera levée par l'application de la mesure suivante, l'expérience nous ayant appris qu'on détruit le mode de leur perception avant d'avoir mis en activité celui qui doit lui succéder. Le directoire m'a chargé de vous recommander d'assurer tems pour tems, & sans accorder aucune prorogation, le payement de toutes les contributions connues dans le pays, de les maintenir dans leur forme ordinaire & de n'y rien changer, sauf l'addition de l'emprunt forcé, qui a été établi & payé dans tous les pays soumis au gouvernement de la république.

Le directoire fera un travail complet sur le changement à faire dans les trois objets dont je viens de parler; il est indispensable en attendant de rentrer dans l'état des choses tel qu'il étoit à l'époque de l'entrée des françois, afin d'avoir une administration plus prompte dans ses effets & plus certaine dans ses résultats.

Le ministre des finances Ramel.

## AVERTISSEMENT.

Il se vend ici, en caisses de 50 bouteilles du vin rouge de Bordeaux excellent, ainsi que du très bon vieux vin de Grave blanc, première qualité & des meilleures campagnes de Bordeaux. S'adresser Lett. I, No. 149 rue dite Kornmarck.

\* \* M. de la Verrière, gentil-homme françois, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal; on a de choses intéressantes à lui communiquer.

\* \* On prie M. Jean Pfeiffer, natif de Sarre-Louis, Provincial des Augustins de France, de donner son adresse au Bureau de ce Journal.

\* \* Un jeune homme bien né, de 27 à 28 ans, de bonnes mœurs, pouvant produire des témoignages satisfaisants, ayant surveillé pendant 3 ans l'éducation d'un enfant de famille, désireroit retrouver le même sort dans une bonne maison. S'adresser au Bureau de ce Journal.